

Conseil Municipal du Jeudi 29 février 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/017

Date de la convocation : 22 février 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Caroline GARRIGUES, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre PELTIER, Philippe RIVES procuration à Eric MAUR, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, Hélène CHARVET procuration à Caroline GARRIGUES, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaël MAGNANT, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hakim GIBERT

OBJET : INSTALLATIONS SPORTIVES – CONVENTION D'UTILISATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE HOCKEY/FOOTBALL

Considérant la nécessité d'établir une convention d'occupation des installations communales avec les associations utilisatrices Isneauvillaises ou hors commune,

Vu – la demande du club ROUEN HUSKIES pour le baseball,

Vu – la demande de l'ASRUC et d'Isneauville Hockey Club pour le hockey,

pour des utilisations ponctuelles du terrain synthétique mixte de hockey/football du Centre Sportif du Cheval Rouge,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

1- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions ci-annexées avec :

- l'ASRUC et Isneauville Hockey Club
- ROUEN HUSKIES pour le baseball

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Hakim GIBERT



Transmis en Préfecture : 1er mars 2024

Affichage : 1er mars 2024

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

